



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2026-001

DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE RUE DE WISQUES

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La demande en date du **25/12/2025** de **M. François SÉGURA**, domicilié **8, rue Paul Goût à WIZERNES**, d'obtenir une concession funéraire : **Concession familiale n°673 pour une cavurne Secteur E n°1 à compter du 25/12/2025, pour une durée de 50 ans au sein du cimetière rue de Wisques pour un montant de 410 €.**

DECIDE :

- de donner droit à la requête de **M. François SÉGURA**

Fait à Wizernes,
Le **07/01/2026**

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD